

APPROBATION

de dénomination de rues dans la Commune de Plainpalais.

Du 25 Octobre 1901

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux Publics et de l'Intérieur ;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de *Plainpalais*, en date du 20 Septembre 1901, par laquelle ce Conseil décide de présenter à l'approbation du Conseil d'Etat les noms des rues et quais ci dessous :

1° La rue créée entre la rue de Carouge, près le pont de Carouge, dans la direction des Bains de Champel : *Rue de la Colline.*

2° La rue créée entre la rue de Carouge, en face de la clinique de M. le Dr Reverdin et le Boulevard de la Cluse : *Rue Blanche.*

3° La rue créée entre le chemin des Tramways et le quai de la Roseraie : *Rue des Peupliers.*

4° La rue entre le chemin des Tramways et le chemin de la Roseraie : *Rue Verte.*

5° La rue créée entre le Boulevard Carl Vogt et la rue des Maraîchers : *Rue de la Ballive.*

6° Le quai récemment construit en amont du pont de Carouge : *Quai de la Roseraie.*

Certifié conforme :

Le Chancelier, J. LECLERC.
